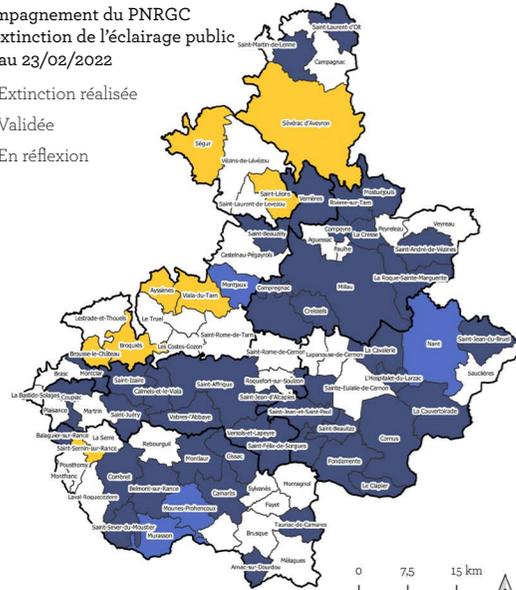


## LES GRANDS CAUSSES À LA BELLE ÉTOILE

L'extinction partielle de l'éclairage public rayonne de plus en plus sur le Parc naturel régional des Grands Causses. Un territoire entièrement bleu foncé, ce sera un territoire respectueux du ciel étoilé et économe en énergie.

Accompagnement du PNRGC sur l'extinction de l'éclairage public bilan au 23/02/2022

- Extinction réalisée
- Validée
- En réflexion



Carte réalisée par le Parc naturel régional des Grands Causses - Février 2022. Extrait des fichiers BD TOPO® (IGN 2021).



71, boulevard de l'Ayrolle  
BP 50126 - 12 101 Millau cedex  
05 65 61 35 50

info@parc-grands-causses.fr  
www.parc-grands-causses.fr



### COMMENT ?

Les travaux consistent en la pose d'une horloge astronomique sur les postes d'éclairage public raccordés aux luminaires, et le remplacement des points lumineux énergivores par du LED. Le coût, lui, n'est pas astronomique car l'opération est bien subventionnée et l'investissement communal est vite amorti par les économies d'énergie.

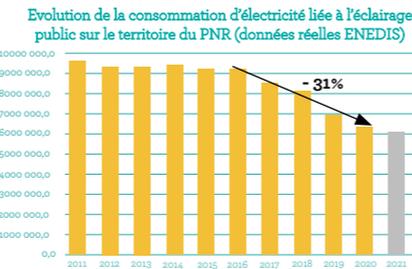
### L'extinction en quelques chiffres :

40 % à 50 %  
c'est l'économie d'énergie moyenne que réalisent les communes en éteignant

70 %  
c'est la part de la population qui est concernée par l'extinction de l'éclairage public

400 000 € /an  
c'est l'économie cumulée sur les communes pratiquant l'extinction

50  
c'est le nombre de communes qui pratiquent une extinction partielle de leur éclairage public (ou qui sont en cours de travaux) ; contre 3 en 2016



Crédit photo © Club Astronomie Muz Millau, Boudreau, Stani - Carte réalisée par le PNRGC - Mars 2021 - extrait des fichiers BD TOPO (IGN 2021)

## EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC : NE LANTERNONS PLUS !



Millau Panoramique 21.10.2018 - 23H56



Millau Panoramique 21.10.2018 - 00H05



### Eteindre l'éclairage public au cœur de la nuit. Une drôle d'idée ?

Plutôt une idée lumineuse, adoptée par environ la moitié des communes du Parc naturel régional des Grands Causses et 12 000 en France.

Sur un tel sujet, pas d'électricité dans l'air : la démarche ne présente que des avantages. En faveur des économies d'énergie, de votre rythme

biologique, de la flore et de la faune, de la résilience au changement climatique, de la contemplation du ciel étoilé.

Alors, éclairons votre lanterne sur l'extinction partielle de l'éclairage public. Une dynamique qui n'est pas près de s'éteindre !

## C'est tout un territoire, le Parc naturel régional des Grands Causses, qui agit pour les économies d'énergie et la réduction de la pollution lumineuse de nuit.



Avec l'extinction partielle de l'éclairage public, avec sa modernisation progressive, votre commune contribue activement à cette démarche de sobriété énergétique, pour un territoire résilient au changement climatique, respectueux de son environnement et de son cadre de vie.

### CAUSE COMMUNE

Aujourd'hui, environ la moitié des communes du Parc naturel régional des Grands Causses ont choisi d'éteindre leur éclairage public la nuit. Elles sont de plus en plus nombreuses à renouer avec le ciel étoilé. Alors, ne laissez pas votre commune faire tache (lumineuse) dans notre paysage nocturne !



*Le Parc des Grands Causses accompagne toutes les communes dans leurs initiatives en faveur de la sobriété énergétique et de l'extinction partielle de leur éclairage public.*

*La lumière électrique impacte la santé humaine, la faune et la flore, et masque le ciel étoilé. Ensemble, retrouvons l'alternance apaisante du jour et de la nuit.*

#### PROTÉGER LA FAUNE

La lumière artificielle est un véritable fléau pour la faune sauvage. Elle perturbe le cycle de vie animal, désoriente les oiseaux, dégrade le milieu aquatique, vulnérabilise les mammifères.

#### PROTÉGER LA FLORE

Lors de la photosynthèse, les végétaux absorbent la lumière. L'éclairage public prolonge le processus et abrège le temps de repos nocturne de la flore sauvage. **Le cycle végétal en est impacté** (floraison prématurée, perte de feuilles tardive...) et les plantes fragilisées.

#### NOUS PROTÉGER

Les émissions lumineuses ont des incidences sur votre santé. En agissant sur une hormone que sécrète le cerveau pendant la nuit, elles provoquent des troubles du sommeil et affectent votre horloge biologique. Avec pour conséquences de la fatigue et du surpoids.

#### ALLUMER LES ÉTOILES

La pollution lumineuse estompe le spectacle enchanteur de la nuit : le scintillement de la voûte étoilée. Il y avait jadis des allumeurs de réverbères. En éteignant les éclairages artificiels, nous pouvons ré-allumer les étoiles ! Et retrouver le plaisir de contempler le ciel nocturne.

*L'obscurité peut-elle augmenter les délits ou les accidents ? Les statistiques ne montrent aucun lien entre l'extinction de l'éclairage public et l'insécurité.*

#### ÉTEINDRE LA LUMIÈRE...

Ailleurs, l'extinction des candélabres n'a pas engendré de hausse des délits. Les malfaiteurs n'agissent pas à l'aveuglette et ne vont pas s'éclairer dans la nuit noire. D'après les statistiques nationales, la majorité des cambriolages est commise en plein jour.

#### ... N'ASSOMBRI PAS LE TABLEAU !

L'extinction de l'éclairage public n'encourage pas les incivilités : l'obscurité ne favorise pas les rassemblements tardifs et bruyants, au contraire. Selon les constatations, elle ne provoque pas davantage d'accidents de la route, les conducteurs redoublant de prudence.

*L'extinction partielle de l'éclairage public peut et doit s'accompagner de la rénovation des luminaires. Un investissement pour l'avenir au sein de votre commune.*

#### LA SOLUTION LED

Les luminaires LED, grâce à leurs performances, permettent des économies d'énergie importantes. La puissance de l'éclairage LED peut être régulée (à 50%, 80%) au cours de la nuit tout en offrant un éclairage suffisant.

#### FINI LE GASPILLAGE

Maintenir l'éclairage public à toutes les heures de la nuit, cela répond-il vraiment à un besoin ? Ce besoin justifie-t-il des dépenses d'énergie importantes et l'usure accélérée des ampoules, donc la production de déchets et leur remplacement ? En réduisant la durée d'éclairage et en régulant l'intensité des lampes, votre commune contribue à la chasse au gaspillage.